

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

Mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet qui exécute les mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques, dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

L'avant-projet comprend différentes mesures nécessaires dans le domaine du secteur des spécialités pharmaceutiques. Il exécute ainsi les économies prévues dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

Le Conseil des ministres a en outre pris connaissance du rapport et des recommandations politiques du groupe de travail mixte mis en place à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), qui est chargé d'étudier et d'élaborer des propositions et des incitations concrètes pour créer une plus grande dynamique de marché des médicaments biosimilaires.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be